

Lausanne, décembre 2020

A toutes les personnes
qui souhaitent
nous apporter leur soutien

**Le *Simplon* obtient un répit en attendant sa grande rénovation
Dans l'intervalle, l'ABVL finance des améliorations patrimoniales à bord de trois vapeurs**

Madame, Monsieur, chers donateurs de l'ABVL,

La nouvelle est rassurante : le bateau à vapeur *Simplon* peut continuer de naviguer !

L'Office fédéral des transports avait en effet conditionné le renouvellement du permis de navigation du *Simplon* au sablage de sa coque afin d'en vérifier l'état. Réalisé cet automne, le sablage n'a pas révélé de dommages majeurs et le vénérable vapeur pourra reprendre le large et assurer durant l'été prochain la grande course entre Genève et Lausanne. Mais ce n'est qu'un répit, car la rénovation complète du bateau est inéluctable.

Dans l'intervalle, la CGN a sollicité le soutien financier de l'ABVL pour procéder à diverses améliorations patrimoniales à bord de trois vapeurs, *La Suisse*, *Savoie* et *Simplon*.

Grâce à votre générosité, l'ABVL va donner à la CGN les moyens d'équiper ces fleurons de la flotte Belle Epoque d'éléments proches de ceux d'origine :



Ce modèle de chaise en rotin, similaire à celui que l'on trouve déjà sur le *Vevey* et l'*Italie*, remplacera les chaises actuelles du pont supérieur de *La Suisse*, peu esthétiques, ainsi que celles en mauvais état du *Savoie*.



Identique à la lustrerie du *Vevey* et de l'*Italie*, ce modèle de plafonnier remplacera la lustrerie obsolète du *Simplon*. Les nouveaux plafonniers seront bien sûr réutilisés lors de la grande rénovation à venir.



Les plafonniers des coursives et du pont supérieur de *La Suisse* seront remplacés à terme par le modèle ci-dessus, conforme à celui d'origine. Enfin, ce sera au tour du *Savoie* de retrouver sa lustrerie proche de l'origine.

Merci de votre soutien. Par votre don, vous permettez à la CGN de réaliser des améliorations patrimoniales significatives à bord des trois magnifiques vapeurs *La Suisse*, *Savoie* et *Simplon*.

./.

Le vapeur *Rhône*, actuellement en rénovation générale au chantier naval de la CGN, sera remis en service en automne 2021. Il restera alors à procéder à la troisième et plus importante rénovation partielle du *Simplon* – de même qu'à la rénovation et remise en service de l'*Helvétie* – pour que la totalité de la flotte Belle Epoque de la CGN soit enfin sauvegardée.

C'est donc un défi de taille qui attend ces prochaines années l'ABVL et ses donatrices et donateurs : contribuer au financement des grandes rénovations du *Simplon* et de l'*Helvétie*.

Il est encore trop tôt pour envisager les échéances de ces travaux. Dans l'intervalle, et tout en continuant à récolter des fonds destinés à ces futures rénovations, l'ABVL a choisi d'apporter son soutien financier aux efforts actuels de la CGN pour renforcer la valeur patrimoniale de *La Suisse*, du *Savoie* et du *Simplon*.



Le sablage de la coque du *Simplon* en automne dernier n'a fort heureusement pas mis en évidence de dommages majeurs.

Le vénérable vapeur pourra donc à nouveau naviguer dès 2021, mais sa dernière grande rénovation partielle reste inéluctable et le montant à y consacrer sera très important.

Vous faites partie de nos fidèles donatrices et donateurs et nous vous en sommes vivement reconnaissants. C'est pourquoi nous avons le plaisir de vous offrir ci-joint notre calendrier de table 2021, avec le vœu qu'il continue de vous faire rêver et vous donner envie de monter à bord de nos magnifiques bateaux Belle Epoque tout au long de l'année à venir.

Vous remerciant sincèrement de votre générosité, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers donateurs de l'ABVL, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ASSOCIATION DES AMIS
DES BATEAUX À VAPEUR DU LÉMAN

Maurice Decoppet
Président

Yves de Siebenthal
Vice-président

P.S. Votre soutien et générosité méritent reconnaissance. Si vous choisissez d'effectuer un don de CHF 300.– à l'ABVL, votre nom figurera sur le tableau des donateurs du prochain bateau rénové et la CGN vous offrira une carte journalière en première classe. Pour les montants dès CHF 500.–, veuillez nous consulter. Et n'oubliez pas : les dons versés à l'ABVL sont déductibles de vos impôts et les legs en sa faveur sont défiscalisés, notre association étant reconnue d'utilité publique. Une attestation de don est fournie avant le 15 février de l'année suivante pour tout don égal ou supérieur à CHF 35.–. Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser à notre secrétariat.

P.P.S. Si vous souhaitez devenir membres de l'ABVL et participer à nos activités et décisions, n'hésitez pas à vous inscrire au moyen de la carte ci-jointe.